

# LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE



## FORMALITÉS

ESCAM assiste l'employeur et le futur apprenant dans les démarches administratives liées au montage du dossier. Lorsqu'une date de début de contrat est définie, nous élaborons le dossier qui comporte :

- Le CERFA du contrat d'apprentissage
- La convention de formation
- Le programme de formation
- Le calendrier de l'alternance



[Accéder au simulateur en ligne](#)



ESCAM.BZH



ESCAM est accessible aux personnes en situation de handicap

## PRÉSENTATION

Il s'agit d'un contrat de travail, dont la durée varie d'un à trois ans. La formation professionnelle se déroule par alternance. Elle comprend des périodes professionnelles en entreprise et des périodes de cours à l'école :

BTS : 2 jours à l'école et 3 jours en entreprise par semaine.

Bac+3/4/5 : 1 jour à l'école et 4 jours en entreprise par semaine.

L'apprentissage offre la possibilité de préparer tous les diplômes que nous proposons.

Tout au long de sa formation professionnelle, l'apprenti est salarié et bénéficie d'avantages particuliers liés à son statut : congés payés, sécurité sociale, carte d'étudiant en apprentissage...

Dans l'entreprise, l'apprenti est épaulé par un maître d'apprentissage qui lui transmet ses connaissances et son savoir-faire. Le coût de la formation est totalement pris en charge par l'OPCO de l'entreprise d'accueil.

Sources du service-public.fr

## RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

Âge de l'apprenti	Ancienneté dans l'entreprise		
	1ère année de contrat	2ème année de contrat	3ème année de contrat
16 à 17 ans	27% 444,31€	39% 641,78€	55% 905,07€
18 à 20 ans	43% 707,60€	51% 839,25€	67% 1102,54€
21 à 25 ans	53% 872,16€	61% 1003,81€	78% 1283,56€
26 ans et plus	100% 1645,58€	100% 1645,58€	100% 1645,58€

SMIC brut au 1er mai 2022

- Pour calculer la rémunération d'un apprenti, on prend comme base de calcul, le SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance). Cette base peut toutefois être plus élevée si les accords collectifs applicables dans l'entreprise, ou une clause du contrat de travail signé par l'apprenti, prévoient une rémunération supérieure au SMIC.
- En contrat d'apprentissage, il n'y a pas de différence entre le salaire brut et le salaire net pour les apprentis de moins de 26 ans.
- Les majorations liées au passage d'une tranche d'âge à une autre, prennent effet à compter du 1er jour du mois suivant la date d'anniversaire de l'apprenti.
- L'apprenti a droit aux congés payés légaux soit 5 semaines de congés payés par an.

Mise à jour mai 2022

22 RUE DE L'EAU BLANCHE - 29200 BREST  
02 98 42 22 20  
12 RUE EUGÈNE POTTIER - 56100 LORIENT  
02 97 83 62 07